



La mairie a fait peau neuve

Après sa construction, il y a 35 ans, le rajeunissement des locaux s'est avéré nécessaire !

Les nouvelles réglementations, l'évolution des activités des professionnels territoriaux et les mesures d'économie d'énergie sont autant de motifs qui se sont imposés au conseil municipal pour réaliser ces travaux de rénovation.

La totalité des fenêtres, volets et radiateurs a été remplacée. L'isolation des plafonds a été nettement renforcée. L'installation électrique et téléphonique a été refaite conformément aux normes de sécurité.

Pour assurer un meilleur accueil des administrés, chaque agent se trouve installé aujourd'hui dans un nouvel espace de travail agréable et confortable.

Les travaux ont été en grande partie financés par des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et du Syndicat des Énergies (SDE07).



Horaires d'ouverture mairie

- Lundi de 13h30 à 17h30
- Mardi de 13h30 à 18h
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 13h à 17h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30.

Bilan du " Transport À la Demande " sur Vernosc (TAD n°4) géré par Annonay Rhône Agglo

- 11 personnes différentes de la commune ont utilisé la ligne depuis son lancement ;
- La ligne a réalisé 110 voyages de septembre 2016 à décembre 2017 sur la commune ;
- 1 687 km ont été réalisés sur cette ligne ;
- Les principaux jours d'utilisation du TAD sont les jeudis et vendredis.

Vie municipale et Vie locale

Un comportement citoyen, respectueux, courtois, permet le "bien-vivre ensemble"

Chacun doit être sensible au respect de l'environnement et des règles de vie qui permettent de maintenir des relations de bon voisinage.

Avoir un comportement responsable, c'est :

- Être conscient que son animal domestique peut occasionner des gênes multiples.

- Être maître de son ami à quatre pattes afin d'éviter des accidents et des dégâts.

- Savoir qu'il est interdit de nourrir les animaux sur les voies et les espaces publics.

Toute divagation peut donner lieu à capture par la mairie.

- Être vigilant aux bruits qui exposent le voisinage : Le bruit constitue une des principales causes de nuisance dans notre société. Il relève de notre responsabilité collective d'agir en la matière.



Les activités bruyantes effectuées par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être admises à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi
- ☐ de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les activités avec des engins motorisés sur des espaces publics non appropriés sont interdites dans la commune.



Borne de recharge électrique

Elle est installée près de la mairie. Elle a été financée par le SDE07 (Syndicat des Énergies de l'Ardèche) et en partie par la commune. Le paiement de la recharge se fait par : abonnement Eborn (www.eborn.fr), carte bancaire sans contact, application smartphone ou abonnement à d'autres opérateurs compatibles avec le réseau Eborn. Tarifs appliqués : consulter www.eborn.fr Toutes les batteries électriques (vélo, scooter, moto, auto...) sont compatibles avec cette borne.

Vie municipale et Vie locale

Bibliothèque "Au Fil des Pages"

Mise en place du portage des livres à domicile

L'équipe de la bibliothèque municipale souhaite mettre en place un nouveau service de portage de livres à domicile, à destination de ses lecteurs et notamment des personnes ne pouvant se déplacer. Ce service passerait toutes les 8 semaines selon un calendrier préétabli.

À votre disposition, plus de 7 000 titres : romans, polars, documentaires, BD, périodiques.

Ce service sera compris dans l'abonnement de la bibliothèque qui est de 10 € par an et par famille. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter Anne-Marie Chataigner, Marie-Jo Balme-Gallifet ou la bibliothèque aux heures d'ouverture au 04.75.67.94.88 :

- Mardi : 16h30-18h
- Mercredi : 17h-18h30
- Jeudi : 10h-11h30
- Vendredi : 17h30-19h
- Dimanche : 10h-11h



Du 14 juillet au 15 août :
Mercredi 17h-18h30 et dimanche 10h-11h.

Les conséquences de la suppression des herbicides dans les communes.

Comme la loi l'exige, Vernosc s'engage progressivement dans la suppression des herbicides.

L'utilisation du désherbant chimique reste exceptionnellement réservée à quelques espaces communaux très ciblés : les abords des terrains de sport, les terrains de boules et le cimetière.

A présent, les moyens d'entretenir les fossés, les rues, les trottoirs et les devant de propriétés restent essentiellement mécaniques. Ces travaux de fauchage, binage et arrachage demandent du temps et une main d'œuvre importante. Il n'est plus possible de voir disparaître, par la seule action des agents municipaux, les herbes folles de notre environnement quotidien. Nous devons réapprendre à vivre avec un nouvel esthétisme environnemental. Il appartient à chacun d'assurer l'entretien des abords qui jouxtent sa propriété.

Opération brioches

Notez dans vos agendas : 5 et 6 octobre 2018

Comme chaque année les associations de Vernosc seront sollicitées pour distribuer les brioches au profit de l'ADAPEI (Association de parents et amis de personnes handicapées mentales). Merci à tous pour votre aide et merci aux citoyens de Vernosc pour leur accueil et leur générosité. Bienvenue à ceux (celles) qui viendront renforcer l'équipe de distribution en se faisant connaître en mairie.

Repas des anciens : Inscriptions

Nous rappelons aux personnes de 67 ans et plus (nées en 1951 et avant) que le repas de Noël aura lieu le samedi 1er décembre à la salle de Fontas.

Attention : cette année il n'y aura pas de courrier d'invitation.

Les inscriptions se feront directement en mairie du 5 au 16 novembre inclus.

Merci d'apporter un chèque 17€/personne au moment de votre inscription.

Participation Protection Citoyenne (PPC)

Un groupe de référents répartis sur l'ensemble de la commune est toujours attentif au bien-être des Vernoscois.

Vous pouvez, vous aussi, rejoindre ce groupe. Votre charge de travail ne prendra que peu de temps puisqu'en réalisant vos tâches quotidiennes ou en vous promenant, vous pourrez contribuer au bien-être de votre voisinage. Lorsque des choses ou des événements vous paraîtront suspects, vous avertirez le gendarme référent de notre commune J. Trouillard, ainsi que le référent de la mairie Vincent Mayot (referentppc@vernosc.fr). Le rôle d'un référent ne consiste pas à se substituer aux forces de l'ordre mais à les épauler dans leurs tâches professionnelles journalières.

Venez rejoindre nos référents en vous faisant connaître en mairie. Discrétion assurée.

Une nouvelle attention pour la gestion du cimetière.

Relance de la procédure de récupération des sépultures à l'abandon.

- L'informatisation, débutée il y a trois ans, est en voie de finalisation.

- Le repérage, l'identification et la déclaration d'abandon de sépultures sont en cours de réalisation. La mairie a pour objectif de retrouver de la surface disponible pour de nouvelles sépultures. La démarche de récupération est de longue haleine. L'engagement du travail à fournir est de l'ordre de quatre à cinq ans. Il s'agit d'une procédure très codifiée et très normée ; il y a obligation de suivre des étapes incontournables en terme de formalisme et de délais.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le mandat du CMJ arrive à son terme. Cette période citoyenne de deux ans a été enrichissante pour toutes et tous. Un mandat bien rempli avec la visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat à Paris, la réalisation d'une belle manifestation "Sentier des Passions et de l'Artisanat" au hameau de Midon et un partenariat avec un spectacle " Poilues " sur le rôle des femmes pendant la guerre 14/18. Certains jeunes vont quitter le conseil, d'autres resteront pour le prochain mandat... De nouvelles élections sont prévues pour les jeunes de la commune. Si vous avez entre 13 et 17 ans et êtes intéressé(e) à la vie du village, vous pouvez vous inscrire en mairie.